



L'implication des jeunes ruraux dans les projets de développement dans la province d'El Hajeb et la préfecture de Meknès

Hind Ftouhi¹, Maha Hadioui¹, Khawla Hdid¹, Soumaya Tajni¹, Nicolas Faysse^{1,2}, Zhour Bouzidi³, Elhassane Abdellaoui¹, Abdelhak Essadiki¹

¹Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès ; ² Unité de recherche G-Eau, Cirad ; ³ Département de sociologie, université Moulay Ismail, Meknès. Contact : hindftouhi@gmail.com

Résumé

Au Maroc, les jeunes ruraux sont reconnus comme un atout important pour que les zones rurales puissent répondre aux défis du développement agricole comme rural. L'appui disponible dans le cadre des dispositifs de développement (principalement l'Initiative Nationale de Développement Humain et le Plan Maroc Vert) prennent essentiellement la forme de financements de projets collectifs. L'étude analyse dans quelle mesure les jeunes ruraux sont impliqués dans des projets collectifs financés par de tels dispositifs de développement. L'enquête a été menée auprès de douze associations et coopératives dans la province d'El Hajeb et la préfecture de Meknès, dont les membres sont en partie ou en totalité des jeunes ruraux. Aux difficultés généralement rencontrées lors de la conception des projets (accès à l'information, par exemple), s'ajoutent des difficultés spécifiquement vécues par les jeunes, telles que l'absence d'organisations les représentant spécifiquement et la contribution des bénéficiaires au financement des projets soutenus par l'Initiative Nationale de Développement Humain. Lorsque ces projets sont fonctionnels, ils permettent à la fois d'offrir aux jeunes un avenir en zone rurale et aussi, à travers le fonctionnement pérenne des associations et coopératives, des acteurs locaux capables de contribuer au développement des territoires.

Mots clés : Initiative Nationale de Développement Humain ; jeunes ruraux ; Plan Maroc Vert ; projet de développement

Introduction

Au Maroc, le taux d'urbanisation est en croissance, cependant le nombre d'habitants en zone rurale continue d'augmenter en valeur absolue (Banque Mondiale, 2014). Les jeunes représentent une part importante de cette population rurale : 66% de cette population a moins de 24 ans en 2012 (Haut-Commissariat au Plan, 2014).

Parmi ces jeunes ruraux, 40% de ceux entre 15 à 24 ans déclaraient avoir un emploi en zone rurale en 2012, contre 16% en milieu urbain – les pourcentages étant respectivement de 61% et 47% pour la tranche d'âge 25-24 ans (HCP, 2012, p. 20). Le chômage fort en zones urbaines (dans le secteur formel comme informel) rend ainsi difficile les perspectives d'emploi dans ces zones pour les jeunes ruraux.

Cependant, pour 67% de ces jeunes en milieu rural, il s'agit d'un emploi non rémunéré (essentiellement car le travail est effectué dans l'exploitation familiale), contre 18% seulement des jeunes en milieu urbain (HCP, 2012, p. 28). Pour offrir un avenir satisfaisant à ces jeunes en zone rurale, il est donc important de leur offrir des possibilités d'acquérir des revenus propres.

Il existe au Maroc des formations agricoles pour le bénéfice des jeunes ruraux. Cependant, il n'existe pas de programmes institutionnalisés d'accompagnement des jeunes à l'installation sur des exploitations agricoles (comme cela peut se faire par exemple en Tunisie, cf. Dahdouh, 2014). La cession de terres agricoles à des jeunes ne se fait que de façon ponctuelle (Bouzidi et al., 2015). De plus, les jeunes ne peuvent bénéficier

des subventions du Fonds de Développement Agricole tant qu'ils n'ont pas un accès à la terre.

En fait, les principaux dispositifs qui peuvent actuellement aider des jeunes à acquérir des revenus propres sont fondés sur le financement de projets collectifs. Un tel financement est organisé notamment par les deux principales politiques pour le développement agricole et rural au Maroc. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) finance des activités génératrices de revenu et le Plan Maroc Vert (PMV) finance des projets agricoles et subventionne des équipements.

La présente étude analyse dans quelle mesure les jeunes ruraux sont impliqués dans des projets collectifs financés par des institutions de développement. La zone d'étude est constituée de la préfecture de Meknès et la province d'El Hajeb. Pour mener cette analyse, nous nous sommes posés les questions suivantes :

- Les jeunes ruraux sont-ils spécifiquement visés par les dispositifs de développement (et alors comment cette catégorie des jeunes est-elle définie) ?
- Les jeunes ruraux ont-ils tous la motivation et la possibilité de bénéficier de ces dispositifs ?
- Quelles sont les différentes trajectoires que suivent les projets collectifs impliquant des jeunes ruraux ?
- Quelles sont les difficultés que les jeunes rencontrent pour concevoir et faire fonctionner de tels projets ?

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un stage collectif de l'option Ingénierie du Développement de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, en juin 2013. L'étude a été menée de façon exploratoire, en

cherchant à montrer la diversité des situations possibles, sans toutefois entrer dans une analyse détaillée de chacun des cas d'étude.

Cas étudiés et méthode

Nous avons étudié 12 associations et coopératives dans la préfecture de Meknès et la province d'El Hajeb. Ces collectifs ont été choisis d'abord parce qu'ils incluaient des jeunes, tels que nous les définissons ci-dessous. Ensuite, nous avons cherché à rendre compte de la diversité des situations existantes, en termes de domaines d'activités de ces associations et coopératives et de leur durée d'existence. Le Tableau 1 présente les caractéristiques principales des associations et coopératives étudiées. Tous ces collectifs sont à vocation principale agricole, sauf l'association M4 qui a une activité de traiteur (organisation de repas pour des fêtes, des ateliers professionnels, etc.).

Nous avons enquêté 20 membres de ces 12 associations et coopératives. Nous présentons plus en détail ci-dessous seulement les associations et coopératives pour lesquelles nous avons vu plusieurs membres. Pour 3 de ces collectifs, les membres de l'association ont joué avant tout un rôle d'intermédiaire avec l'administration : ils n'ont pas été bénéficiaires du projet ou bien n'ont pas été les seuls bénéficiaires. Nous avons aussi mené des entretiens collectifs avec les membres de trois de ces associations et coopératives.

Par ailleurs, nous avons conduit des entretiens avec des représentants des institutions suivantes : Division de l'Action Sociale en charge de la mise en œuvre de l'INDH ; Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) en charge de la conception des projets Pilier I et II du PMV ; et Agence de

Développement Social (ADS). Nous avons aussi enquêté deux jeunes d'Equipes d'Animation Communale, qui sont en charge d'accompagner la conception des projets en zone rurale, pour lesquels une demande de financement va être adressée à l'INDH.

Durant les différents entretiens, nous avons discuté de ce qu'était un jeune, et des difficultés rencontrées par les jeunes ruraux pour concevoir (ou être impliqués) et mener à bien des projets collectifs bénéficiant d'un financement extérieur. Les membres des associations et coopératives ont été invités à évaluer leur projet, à la fois en termes de dynamique globale, positive ou négative, et en termes d'impacts.

Nous avons aussi enquêté 6 jeunes ruraux qui n'avaient bénéficié d'aucun projet. L'objectif était de caractériser le niveau de connaissance de ces jeunes en matière d'appui disponible dans le cadre des initiatives de développement (telles que l'INDH et le PMV), et leur intérêt pour de tels dispositifs.

Un atelier final organisé à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès a permis de restituer et de mettre en discussion les résultats de l'étude auprès de personnes de l'administration et de jeunes ruraux parmi ceux enquêtés.

Tableau 1. Les associations et coopératives étudiées

<i>Projets</i>	<i>Type</i>	<i>Activité</i>	<i>Institution ou politique publique qui a financé l'association ou coopérative</i>	<i>Nombre de membres</i>	<i>Proportion de jeunes dans les membres</i>	<i>Dynamique selon les membres</i>
Préfecture de Meknès						
M1	Coopérative	Câprier et figue de Barbarie	PMV, ADS, INDH et USAID ¹	10	Majorité	Très positive
M2	Coopérative	Apiculture, oléiculture et élevage caprin	PMV et INDH	12	Majorité	Très positive
M3	Coopérative	Couscous et apiculture	PMV et INDH	6	Toutes	Plutôt négative
M4	Association	Traiteur (Restauration)	INDH	13	Les 2/3	Positive
M5	Coopérative	Engraissement des bovins	INDH	13	Tous	Positive
Province d'El Hajeb						
EH1	Association	Alphabétisation pour femmes et élevage ovin	INDH	25	Tous	Phase positive puis dormance relative
EH2	Coopérative	Plantes aromatiques et médicinales, apiculture, élevage caprin	INDH PMV	6	1 sur 6	Très positive
EH3	Association	Elevage caprin	INDH	7	Tous	Association non fonctionnelle
EH4	Association	Elevage caprin	INDH	10	2 sur 10	Association non fonctionnelle
EH5	Association	Elevage caprin	DPA d'El Hajeb	7	Minorité	Association non fonctionnelle
EH6	Coopérative	Apiculture	INDH	9	Minorité	Positive
EH7	Coopérative	Apiculture	PMV	8	Minorité	Positive

¹ Agence de coopération des Etats-Unis d'Amérique

Résultats

Définitions de ce qu'est un jeune

Pour l'INDH, un jeune est une personne âgée entre 18 à 35 ans. Les documents officiels du PMV (par exemple, Conseil Général de Développement Agricole, 2009, ou bien la description du Plan Maroc Vert sur les sites du Ministère de l'Agriculture et de l'Agence de Développement Agricole) ne mentionnent pas la question des jeunes en agriculture.

Les personnes interviewées ont proposé des définitions diverses de ce qu'est un jeune. Selon un membre de la DPA de Meknès: « *Un jeune est une personne dont l'âge est compris entre 21 et 50 ans, capable d'assimiler facilement et de mettre en œuvre ce qu'on lui propose, et d'œuvrer pour se développer et améliorer sa vie* ». Selon un cadre de l'ADS, un jeune est : « *une personne âgée entre 18 et 45 ans, ambitieuse et productive* ». Pour le président de la coopérative M5 (35 ans environ) : « *être jeune est plus une affaire de persévérance, de dynamisme et d'ambition que d'âge* ». D'après la secrétaire générale de la coopérative EH6 (40 ans) : « *un jeune est quelqu'un qui a de l'ambition et de l'énergie et qui aspire à améliorer sa situation* ».

Ces définitions montrent que les personnes interrogées ne séparent pas les critères physiques et les critères psychologiques pour définir la catégorie des jeunes. Les critères physiques et sociaux sont principalement l'âge, l'état civil (être célibataire), et l'incapacité de prendre des décisions au niveau de l'exploitation tant que le père gère l'exploitation. Les critères psychologiques renvoient à des traits de personnalité, tels que l'ambition, le dynamisme, la volonté

d'indépendance, ou l'aptitude au changement. Pour notre étude, nous considérons comme jeunes des personnes (homme et femmes) qui se définissent elles-mêmes comme telles, et dont l'âge est compris entre 18 et 40 ans approximativement (qu'elles soient célibataires ou non).

Types de jeunes en fonction de leur intégration à des projets collectifs

A partir des enquêtes auprès de jeunes bénéficiaires ou non bénéficiaires de projets, nous avons défini une typologie des jeunes en fonction de leur attitude à l'égard des projets de développement. Nous avons identifié quatre types :

1) Jeunes activement impliqués dans un projet collectif. Ce sont les jeunes qui ont porté la création d'un projet collectif ou qui sont impliqués au quotidien dans sa gestion (voir l'exemple de Nabila ci-dessous).

Nabila, une jeune leader

Nabila² est une jeune femme célibataire âgée de 33 ans. Suite à des problèmes familiaux, elle s'est trouvée obligée de quitter un emploi en ville pour revenir s'installer dans sa famille. Elle est alors devenue secrétaire de la coopérative EH6. Pour pouvoir se forger une place au sein de la coopérative, Nabila a dû affronter plusieurs problèmes, notamment ceux liés aux travaux nocturnes exigés par l'élevage apicole. Cependant, grâce à sa persévérance et à son travail acharné, Nabila a réussi à devenir l'une des membres les plus importants de la coopérative.

² Les prénoms ont été modifiés

2) Jeunes bénéficiaires. Ce sont les jeunes qui bénéficient d'un projet, obtenu par le biais d'une association ou d'une coopérative, sans pour autant être adhérents actifs dans cette association ou coopérative. Ainsi, certains jeunes de l'association M4 (Traiteur) préfèrent bénéficier du projet et avoir accès au matériel de cuisine et de service sans être impliqués dans le travail associatif ni dans la gestion collective.

3) Jeunes ne disposant pas de l'information. Il s'agit de jeunes habitant des zones rurales où l'information circule mal, ou n'étant pas suffisamment insérés dans des réseaux de dialogue locaux.

4) Jeunes peu intéressés par les projets collectifs. Ce sont des jeunes qui, même s'ils disposent de l'information permettant de concevoir des projets, ne sont pas intéressés par initier un projet collectif et préfèrent exercer diverses activités mais toujours de façon individuelle. Une première raison est que ces jeunes souhaitent à plus ou moins court terme travailler exclusivement en ville. Souvent, le douar n'est alors qu'un lieu de résidence, et ces jeunes n'ont que peu d'ancrage socioéconomique localement. Une autre raison est que ces jeunes considèrent qu'une action collective est vouée inévitablement à l'échec, les membres selon eux ne pouvant jamais se mettre d'accord (voir l'exemple de Mohammed et Issam ci-dessous). D'autres enfin sont démotivés et critiques vis-à-vis des projets INDH, de leur fonctionnement et de l'insuffisance de l'appui proposé.

Mohammed et Issam, deux jeunes non intéressés par les projets collectifs en agriculture.

Mohammed est âgé de 29 ans. Il travaille pour son père en contrepartie d'un salaire, et en association avec un ami en agriculture. Mais vu la difficulté d'accéder à la terre, Mohammed s'est aussi investi dans le

commerce, pour pouvoir acquérir son indépendance. Mohammed ne pense pas s'engager dans des actions collectives. Pour lui, cela ne peut être que source de problèmes et de discorde avec les autres membres.

Issam fait de l'agriculture avec son père, mais il préférerait dans le futur trouver un emploi dans la mécanique. Concernant les projets collectifs, Issam remarque que : «*Pour les associations et les coopératives, les gens préfèrent des associés qui sont mariés plutôt que célibataires parce que les premiers sont socialement et économiquement stables contrairement aux jeunes qui sont mobiles*».

Les politiques publiques

Les sources de financement dans les projets étudiés

Les projets étudiés ont bénéficié de différents types de financement. Le Plan Maroc Vert et les financements de donateurs internationaux (comme l'USAID) n'ont pas de plafond formalisé ni de contribution minimale exigée aux bénéficiaires.

Les modalités d'accès sont plus strictes pour les activités génératrices de revenu financées par l'INDH. D'une part, le montant total ne doit pas dépasser 250 000 Dh. D'autre part, les bénéficiaires doivent contribuer à hauteur de 30%. Auparavant, cette contribution de 30% pouvait se faire « en nature » (étable mise à disposition, foin produit sur les exploitations, etc.). Actuellement, ceci n'est possible que pour les groupes de personnes les plus démunies. Dans les 30% de contribution, 10% au minimum du coût total du projet doivent être apportés en numéraire par les bénéficiaires.

Prise en compte des jeunes

L'INDH prend en compte la présence des jeunes dans la conception des projets. Dans les fiches à remplir pour présenter un projet à l'INDH, il faut indiquer la proportion des jeunes et des femmes dans le projet. Dans les deux provinces étudiées, l'INDH utilise une grille de points pour qualifier l'intérêt d'un projet, et un des critères d'évaluation est la présence de jeunes.

En revanche, le Plan Maroc Vert n'accorde pas formellement une place spécifique aux jeunes. Ce constat peut être expliqué par le fait que le PMV s'adresse avant tout à des agriculteurs qui ont un accès stable et reconnu à la terre – et donc aux chefs d'exploitation, qui sont en général les parents âgés dans chaque famille. Cependant, plusieurs membres du personnel des DPA des deux provinces étudiées donnent une importance particulière à ce que des jeunes puissent bénéficier des projets du PMV. Un responsable de DPA a mentionné qu'il cherche à contourner le problème du foncier à travers la mise en place de projets qui ne sont pas liés à la terre (exemple de l'apiculture) ou encore par la location de terres sur une longue durée pour des collectifs de jeunes diplômés (voir Bouzidi et al., ce numéro).

Présentation globale des projets collectifs

Les deux principales activités des projets étudiés sont l'élevage caprin (5 collectifs) et l'apiculture (5 collectifs) (Tableau 1). Ces activités peuvent être soit menées au quotidien de façon collective (expérience de EH1 dans l'élevage ovin, (Ayadi 2015, ce numéro). Elles peuvent aussi avoir lieu de façon individuelle, si les chèvres ou les ruches sont distribuées à chaque membre. Ces projets ont été pour l'essentiel financés par l'INDH (10 projets) et le Plan Maroc Vert (5 projets).

De l'avis des jeunes enquêtés, les 12 projets se répartissent en : 3 projets ayant une dynamique très positive ; 4 projets avec une dynamique positive ; 2 ayant connu des phases à la fois positives et de difficultés ; et 3 cas d'associations non fonctionnelles. Nous présentons ici deux cas de dynamiques positives, un cas d'association passée par des phases positives et de difficultés, et les trois cas d'associations non fonctionnelles.

Des collectifs connaissant une dynamique très positive

La coopérative M1 a été créée en 1998, lorsque 7 jeunes hommes ont pris l'initiative de créer une coopérative pour pouvoir générer un revenu pour eux et pour acquérir une autonomie par rapport à l'autorité parentale. Suite au départ de deux membres, les épouses des 5 membres restants ont intégré la coopérative, de façon à ce que le nombre de membres reste supérieur au minimum légal de 7 membres. Les membres de cette coopérative ont dès le départ voulu utiliser leur jeunesse comme un atout, et le nom officiel de la coopérative est « les jeunes de la région Z ».

Au début, la coopérative a bénéficié de l'aide de l'USAID et de l'INDH pour initier une activité de valorisation des produits du câprier. Puis elle a développé, avec des financements de l'ADS et du PMV, l'extraction d'huile de pépins de figue de Barbarie. Elle a aussi bénéficié de formations pour mener à bien cette activité. En 2012, la coopérative a intégré un groupement d'intérêt économique, composé de 6 coopératives. Cela lui a permis d'exporter des câpres en Italie avec l'appui de Maroc Tasswiq³.

³ Maroc Tasswiq est un nom de la Société Marocaine de Commercialisation et d'Exportation, elle-même issue de la réforme de l'Office de Commercialisation et d'Exportation.

Un défi important pour les membres de cette coopérative a été de faire abstraction des moqueries de leur entourage, qui ne croyait pas en leur capacité de mener à bien leur projet d'extraction d'huile de figue de Barbarie, car cette culture était perçue comme n'ayant pas de valeur commerciale significative. Les membres de cette coopérative estiment que leur coopérative a constitué un modèle d'inspiration pour de nombreuses autres coopératives créées par la suite dans la région.

La coopérative M2 a été créée en 2007 suite à une proposition faite par le wali de Meknès à des jeunes diplômés chômeurs, qui avaient une expérience dans le secteur associatif. La majorité des membres sont des jeunes de 26 à 46 ans. Un premier projet financé par l'INDH a porté sur l'apiculture. Puis, ces jeunes ont obtenu un financement du Plan Maroc Vert pour construire un pressoir à huile d'olives, et un financement de l'INDH pour l'élevage caprin. Le succès de cette coopérative est souvent mis en avant par les institutions publiques.

Des collectifs connaissant des phases de réussite puis de difficultés

L'association EH1 est une association de jeunes venant d'une coopérative de la réforme agraire (voir témoignage de Ayadi, ce numéro). Cette association a d'abord initié des activités d'alphabétisation, puis a obtenu un financement pour un projet d'élevage ovin.

Cette association constitue une référence en matière de travail associatif dans sa localité. Selon le président de l'association : « nombreux sont les jeunes qui viennent nous demander comment faire pour créer une association ou profiter des aides de l'Etat ». Cependant, cette association n'a pas actuellement d'activités de production agricole commune, notamment du fait de la difficulté des procédures d'obtention de

financement par le biais de l'INDH. Cette association a demandé aux membres de la coopérative de la réforme agraire l'autorisation d'utiliser un hangar pour initier un projet d'engraissement de veaux qui serait mené collectivement.

Des collectifs non fonctionnels

L'association EH5 a été créée en 2008 par 7 membres. La DPA d'El Hajeb leur a proposé l'élevage caprin, une activité qui intéressait a priori les membres. La DPA a lancé un appel d'offres et le fournisseur sélectionné a acheté 30 chèvres et 2 boucs géniteurs pour un coût de 64 000 dh (2 000 dh par tête en moyenne). Les membres s'étaient engagés à acheter les aliments, les mangeoires et à mener l'élevage en commun.

Mais, selon les membres de l'association, le cheptel reçu n'était pas adapté au climat de la zone. « Nous avons demandé des chèvres de race locale mais nous avons reçu des chèvres de race étrangère ». Ceci a eu, selon les membres enquêtés, comme conséquence la mort de 13 chèvres et de 2 boucs. Le projet a alors échoué du fait d'une faible rentabilité et les 7 membres de l'association se sont répartis les chèvres restantes.

Le président de l'association EH5 souligne qu'en dépit de l'envergure des projets financés par l'Etat, l'approche participative n'est pas respectée. Il ajoute : « on a peur de recommencer car c'est l'entrepreneur qui profite le plus. On aurait préféré acheter nos animaux nous-mêmes, pour se sentir plus responsables et plus impliqués ».

La coopérative féminine M3 a été créée à l'initiative d'une commune rurale. Sa première activité a été celle de préparation et de commercialisation du couscous. Dans ce type de projet, les femmes produisent ensemble le couscous et le commercialisent aussi collectivement. Du matériel de production de couscous a été distribué à la

coopérative M3, cependant les adhérentes de M3 n'avaient pas de local pour travailler en commun, et un conflit a surgi sur comment distribuer ce matériel. L'activité collective de préparation du couscous s'est finalement arrêtée. Une autre activité d'apiculture a été financée, cependant les femmes trouvent des difficultés à la mener, notamment car elles déclarent n'avoir pas reçu de formation et que leurs parents sont réticents à qu'elles récoltent le miel durant la nuit.

Enfin, les membres de l'association EH4 se sont organisés en association pour pouvoir bénéficier des aides de l'INDH. Les membres n'avaient pas de volonté de travailler ensemble par la suite. Chaque membre a reçu 10 chèvres, puis l'association s'est arrêtée de fonctionner.

Les difficultés rencontrées dans la conception et mise en œuvre des projets

Lors du montage du projet

Les difficultés rencontrées par les jeunes peuvent être catégorisées en difficultés vécues indépendamment du fait d'être jeune, et les difficultés plus spécifiquement vécues par les jeunes.

Les personnes interrogées ont mentionné trois difficultés « générales », qui ne sont pas spécifiques aux jeunes, même si ces derniers peuvent les éprouver plus particulièrement. Il s'agit premièrement de la **disponibilité des informations nécessaires pour concevoir un projet**. Les jeunes perdent parfois beaucoup de temps à obtenir de telles informations. Certains des jeunes enquêtés avancent qu'il leur a fallu presque une année pour pouvoir compléter le dossier du projet. Plusieurs jeunes ont estimé que la formation et le soutien offerts par les institutions de développement étaient insuffisants. Selon les personnes enquêtées,

aucun des projets étudiés n'a reçu un accompagnement des équipes d'animation communale lors de la phase de montage⁴. Du fait d'un manque de moyens, et de leur faible intégration dans un dispositif clair, ces équipes sont rarement présentes dans les villages. Une jeune femme membre d'une de ces équipes (statut de bénévole) affirme : « *j'ai rejoint l'Equipe d'Animation Communale volontairement. Je voulais participer activement à la mise en œuvre des projets de l'INDH. Mais faute de moyens et mis à part quelques sorties sur le terrain, je n'ai accompagné le montage d'aucun projet.* ».

La deuxième difficulté « générale » est la **longueur de la procédure administrative**, une fois le dossier déposé, de quelques mois à plusieurs années, jusqu'à ce que le projet soit opérationnel. La troisième difficulté « générale » est **l'absence de participation des jeunes au choix de l'entrepreneur** qui va leur livrer le matériel ou les animaux d'élevage. Comme dans le cas de EH5 présenté plus haut, plusieurs jeunes participants à des projets qui ont échoué estiment que les institutions de développement n'ont pas tenu compte de leur avis lors de l'acquisition du bétail, surtout pour les projets d'élevage caprin. Ils estiment que les animaux livrés ne sont adaptés ni au climat ni aux modes locaux de conduite de l'élevage. Le président de la coopérative EH3 avance ainsi que : « *seul l'entrepreneur est gagnant dans cette affaire, il livre des produits qui ne correspondent pas aux critères désirés et à des prix beaucoup plus élevés que leur vraie valeur* ».

En ce qui concerne les difficultés spécifiquement vécues par les jeunes, d'abord, il n'y a pas en général **d'associations qui représentent les jeunes**

⁴ Ces équipes sont constituées de fonctionnaires de l'administration locale et de bénévoles.

(les cas identifiés dans notre présente étude ne regroupent qu'une infime minorité des jeunes résidents dans la préfecture de Meknès et la province d'El Hajeb). En particulier vis-à-vis du ministère de l'agriculture, c'est le chef d'exploitation qui est invité aux réunions d'information. Ensuite, ***l'entourage des jeunes les décourage souvent***. Les moqueries augmentent le manque de confiance des jeunes en leur capacité de réussir et d'acquérir leur indépendance. Enfin, la ***contribution en numéraire exigée pour les financements de l'INDH*** constitue une entrave majeure pour des jeunes souvent dans l'incapacité de financer cette contribution. Lors de l'atelier collectif, les responsables des institutions publiques ont cependant insisté sur la nécessité que les jeunes paient cette contribution, pour que ces derniers s'approprient le projet, et pour les inciter à persévérer pour réussir.

Après le démarrage du projet

Après le démarrage du projet, une difficulté rencontrée est d'abord un ***manque de compétences techniques*** sur la thématique du projet, surtout quand le choix de l'activité émane des institutions de développement (exemple de l'élevage caprin en stabulation, pour l'association EH5). Il s'agit aussi d'un ***manque d'expérience et de capacité de gestion collective***, dû parfois à des niveaux scolaires faibles ou à un manque de formations à la gestion. Ce manque de capacité conduit parfois à des conflits qui peuvent mettre en péril le projet (exemple de l'activité de préparation du couscous pour la coopérative féminine M3).

Facteurs influençant l'évolution des collectifs

Les jeunes interrogés qui ont jugé que leur projet suivait une dynamique positive ont mis en avant différentes manières de juger cette dynamique.

Pour M1, il s'agit de la capacité à décrocher des financements y compris ceux de bailleurs internationaux. Pour H1, c'est le fait que le projet se maintient depuis 7 ans et se traduit en d'autres projets au profit des 25 membres. Les jeunes de M2 mettent plutôt en avant que leur association est présentée comme un cas exemplaire par l'administration.

Les jeunes enquêtés ont avancé plusieurs facteurs explicatifs de la dynamique des projets collectifs. Un premier facteur est la motivation des jeunes et leur volonté et leur expérience de travailler collectivement. Dans certains collectifs, les jeunes se sont impliqués de façon très active dans le projet car ils ont vu en lui une réelle opportunité d'atteindre leurs objectifs, notamment d'acquisition d'un revenu stable. Dans le cas d'autres collectifs, les membres du collectif n'ont pas d'objectifs clairs et partagés, manquent de motivation et de volonté de travailler ensemble, et ne cherchent pas l'information. Par ailleurs, certains « jeunes opportunistes » cherchent des projets seulement pour bénéficier des financements de l'Etat. Ils quittent le projet collectif une fois les ressources distribuées (ovins, caprins, etc.).

Le deuxième facteur que les personnes interviewées mettent en avant est le niveau d'éducation des adhérents. Le troisième facteur est la mise en œuvre d'une approche participative, aussi bien dans la relation entre institutions étatiques et membres de l'association qu'entre le noyau des membres qui gère le projet de sa conception à sa réalisation et l'ensemble des bénéficiaires du projet. En particulier, plusieurs personnes enquêtées estiment que les projets dont l'idée vient des jeunes ont plus de chance de réussir que lorsque la thématique du projet a été choisie de l'administration.

Impacts des projets sur les jeunes et sur le développement local

Nous n'avons pas ici l'ambition de présenter une vision globale des impacts que ces projets ont pu avoir sur les jeunes et sur leur entourage. Nous présentons seulement, à grands traits, les principales idées que les personnes rencontrées (jeunes et personnels des institutions de développement) ont mises en avant quant à ces impacts.

Dans le cas des projets qui ne sont plus fonctionnels, en plus des pertes financières, les jeunes bénéficiaires perdent confiance en l'efficacité du travail coopératif ainsi qu'en leur capacité de créer leur propre source de revenu et de devenir autonomes. Le président de l'association EH3 a déclaré ainsi que : *« on a perdu notre confiance en nous. On ne peut plus demander de l'aide à l'Etat ni penser à s'impliquer dans d'autres projets. »*

En revanche, les projets qui réussissent permettent aux jeunes de se libérer en partie de l'autorité parentale. En plus, la réussite de ces projets permet aux jeunes d'acquérir une confiance en eux et en leurs compétences. S'ajoute à cela l'enrichissement de leurs connaissances et savoir-faire grâce aux formations dont ils bénéficient. De plus, cette expérience leur permet d'élargir leurs réseaux sociaux, ce qui va faciliter la conception future d'autres projets individuels comme collectifs.

Par ailleurs, les projets réussis permettent de créer de nouveaux emplois, en particulier pour les jeunes de la région. Un exemple est celui de la coopérative M1 qui recrute plusieurs jeunes en particulier pendant les campagnes de récolte des câpres.

Ces projets ont aussi permis la création d'associations et de coopératives pérennes, qui permettent à la fois d'offrir un futur en zone rurale pour les

jeunes, mais aussi de constituer un partenaire fiable dans la durée pour les institutions publiques pour le développement des territoires ruraux.

Enfin, ces projets inspirent d'autres jeunes qui, motivés par la réussite de leurs voisins et amis, cherchent eux aussi à concevoir leurs propres projets.

Conclusion

Les jeunes ruraux sont souvent reconnus comme une ressource très importante pour le développement des territoires ruraux dans les discours officiels. Pourtant, les politiques publiques (PMV, INDH) n'ont que peu ciblé spécifiquement les jeunes.

Le nombre de projets exclusivement dédiés aux jeunes est encore très limité dans la préfecture de Meknès et la province d'El Hajeb. Dans 5 des 12 projets étudiés, les jeunes ne représentent qu'une minorité des membres. Le fait qu'il n'y ait pas de définition univoque et partagée de la catégorie des jeunes (définition par l'âge ou le statut marital, amalgame avec une définition selon les traits de caractère) contribue à cette difficulté de cibler spécifiquement les jeunes ruraux.

Les projets spécifiquement dédiés aux jeunes naissent souvent de l'initiative propre de personnels de l'administration qui, en coopération avec des groupes de jeunes, réussissent à dépasser les contraintes auxquels font face ces groupes.

Les dynamiques des projets étudiés sont très diversifiées, montrant un éventail assez large entre des cas d'échec complet et des cas de dynamiques positives très fortes.

Pour pouvoir mieux accompagner les jeunes ruraux, les politiques publiques pourraient se focaliser sur ces contraintes, c'est-à-dire :

- d'une part, faciliter la **création d'associations spécifiques de jeunes ruraux**. Le financement de telles associations, même avec de petites sommes, permettraient à ces associations d'organiser des activités sportives ou culturelles, mais aussi de jouer le rôle d'intermédiaires avec les institutions de développement ;
- d'autre part, permettre aux jeunes qui n'ont jamais bénéficié de projets de pouvoir intégrer un projet **sans apport en numéraire, mais à travers un apport en nature et l'utilisation de micro-crédits**, et avec un accompagnement dans la gestion du projet collectif.

Par ailleurs, dans les projets étudiés, la relation entre les jeunes et les institutions est avant tout structurée autour de la distribution de ressources matérielles, entre une institution d'appui au développement et des bénéficiaire. Cependant, il est aussi possible d'inverser la question : dans quelle mesure les institutions de développement peuvent profiter des compétences des jeunes ruraux ? En effet, de nombreux jeunes ruraux, et notamment les jeunes diplômés, sont prêts à prendre un rôle aussi dans l'animation pour le développement rural (voir Aroussi Bachiri et al., ce numéro). Cette prédisposition des jeunes à s'investir dans l'animation du développement des territoires ruraux constitue un potentiel qu'il reste encore à valoriser.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement les agriculteurs et les personnes des administrations rencontrées pour leur appui dans le déroulement de ce stage.

Pour en savoir plus

Aroussi Bachiri N, Faysse N, Abdellaoui EH, Sebgui M, 2015. [Le retour des jeunes diplômés en zone rurale au Maroc: Quelles interactions entre trajectoires individuelles et projets collectifs ?](#) *Alternatives Rurales*, hors-série Jeunes ruraux.

Ayadi, M. 2015. L'expérience de Takimete, association pour le développement du milieu rural. *Alternatives Rurales*, Hors série jeunes

Banque Mondiale, 2014. [Population rurale](#). Site (consulté en mai 2014).

Bouzidi Z, Faysse N, Kuper M, Billaud JP, 2015. [Les projets des jeunes ruraux : des stratégies diversifiées pour accéder au foncier et obtenir l'appui de l'Etat](#). *Alternatives Rurales*, hors série Jeunes Ruraux.

Conseil Général de Développement Agricole. 2009. *Pilier II du Plan Maroc Vert, de la stratégie à l'action. Pour un développement solidaire et durable de la Petite Agriculture prenant en compte les spécificités des montagnes et des oasis*. Rabat, Maroc.

Dahdou N, Yakoub M, 2014. [Projet pilote de création des cellules d'accompagnement et de gestion](#). Agence de Promotion des Investissements Agricoles. Présentation au séminaire Les territoires ruraux en Méditerranée : quelles politiques publiques pour accompagner les dynamiques de développement ? 9-11 décembre, IAM Montpellier.

Haut-Commissariat au Plan, 2012. [Activité, emploi et chômage 2012. Résultats détaillés](#). Rabat.

Haut Commissariat au Plan, 2014. [Population par groupes d'âges fonctionnels : 1960-2050](#). (consulté en mai 2014).